



Amende RATP non conforme

Par Rko

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vos compétences et à votre expérience juridique suite au récent problème.

J'ai eu une amende auprès d'un agent de la RATP pour "Trouble de la tranquillité". Je reconnais les faits et j'en suis encore désolé.

Sur l'amende, l'agent a noté une somme de 200 euros (150 pour le trouble et 50 pour frais de dossier.)

Une fois à la maison, en surfant sur le site de cette entreprise de transport, je me suis aperçu qu'un "Trouble de la tranquillité" valait 110 euros.

(Source [du site](https://www.ratp.fr/question/quels-sont-les-montants-des-infractions) :
[url=https://www.ratp.fr/question/quels-sont-les-montants-des-infractions]https://www.ratp.fr/question/quels-sont-les-montants-des-infractions[url]).

Ma question est la suivante : Puis je contester cette amende qui n'est pas conforme au point de la faire annuler ?

J'espère quand même que la RATP verra à la baisse mon amende.

Merci pour vos réponse.

CC

Par Rko

Bonsoir,

Auriez vous un semblant de réponse ? svp.

je ne cherche pas à fuir mes responsabilités mais juste m'informer du droit dans ces conditions. Merci à vous.